



Bruxelles, le 7 septembre 2020

CM 3195/20

PROCED
FISC
ECOFIN

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: ecomp2b.taxpolicy@consilium.europa.eu

Tél./Fax: + 32-2-281.2892

Objet: **FIN DE LA PROCÉDURE ÉCRITE**

Décision d'exécution du Conseil modifiant la décision d'exécution (UE) 2017/1855 autorisant la Roumanie à appliquer une mesure particulière dérogatoire à l'article 287 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée

– Adoption

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 3194/20 du 2 septembre 2020 a été clôturée le 4 septembre 2020 et que toutes les délégations ont marqué leur accord sur l'adoption de la décision d'exécution du Conseil modifiant la décision d'exécution (UE) 2017/1855 autorisant la Roumanie à appliquer une mesure particulière dérogatoire à l'article 287 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée, qui figure dans le document 9681/20.

Par conséquent, la décision d'exécution du Conseil modifiant la décision d'exécution (UE) 2017/1855 autorisant la Roumanie à appliquer une mesure particulière dérogatoire à l'article 287 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée, dont le texte figure dans le document 9681/20, est adoptée.